



FNEC FP FO

Espace Jean Jaurès - 10 rue Charles Morel - 48000 MENDE

Tél: 06.07.05.06.94

Mail: fo.snudi48@yahoo.fr

Mende, le 5 mai 2021

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale de la Lozère

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par votre courriel du 20 avril 2021, vous avez invité notre organisation syndicale à participer au comité départemental Occitan le mercredi 5 mai 2021. En réponse à cette invitation, nous vous avons soumis quelques interrogations préalables à la tenue de cette réunion, interrogations restées à ce jour sans réponse de votre part.

Notre organisation syndicale, attachée au paritarisme dans le cadre d'instances réglementaires, s'inquiète de la mise en œuvre, de la constitution de ce comité ainsi que de ses finalités.

Notre organisation syndicale s'inquiète de ce « nouveau dialogue social » où on liquide de leur contenu toutes les instances où siègent des représentants des personnels élus, au bénéfice de réunions ou comités divers.

Par ailleurs, nous tenons à vous faire part de nos plus vives inquiétudes quant aux politiques menées depuis plusieurs années à l'encontre de l'école Républicaine suite à la part grandissante des langues régionales. Notre syndicat a toujours défendu l'idée républicaine de l'enseignement d'une langue unique, le français, sur notre territoire. Cette défense de la langue française se justifie par l'idée d'une égalité citoyenne. Déroger à cette règle, c'est créer des particularismes, renforcer les inégalités.

Cette année, les tentatives institutionnelles de mise en place brutale de cursus bilingue occitan dans certaines écoles de Lozère, contre l'avis des enseignants et sans demande réelle des parents, nous font craindre l'instauration d'un climat conflictuel là où on serait en droit d'attendre de l'apaisement et des conditions propices à un enseignement de qualité.

Les partisans des langues régionales s'appuient sur des études de linguistes pour démontrer la supériorité d'un enseignement bilingue sur un enseignement classique monolingue. Ce qu'ils oublient de préciser, c'est que l'enseignement bilingue est un atout s'il est parlé régulièrement par l'entourage et (ou) par une partie importante de la population. On est loin de ces critères pour ce qui concerne l'occitan. En revanche, ce que l'on constate dans les écoles du département où sont implantés des cursus occitan, c'est le profil des classes du cursus classique où l'on ne scolarise presque exclusivement que des enfants allophones ou en grandes difficultés scolaires. Notre organisation syndicale ne peut cautionner ce fonctionnement.

Dans ces circonstances, vous comprendrez que notre organisation syndicale ne participera pas à cette réunion, qui plus est hors de tout cadre réglementaire et en l'absence de précisions de votre part.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à l'école de la République.

Pour la FNEC FP FO 48

Emilienne GERBAL

Secrétaire départementale